

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rétribution
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Octobre 1874.

Bulletin politique.

Nous lisons dans *l'Etoile*, sous la signature de M. Alex. de Saint-Albin :

« Napoléon III disait à la veille du rétablissement de l'Empire : « L'Empire, c'est la paix ! »

Et voici comment cette promesse fut remplie. L'Empire, ce fut la guerre de Crimée, ce fut la guerre d'Italie, ce fut la guerre du Mexique. L'Empire, ce fut le développement excessif de nos dépenses militaires, sans que notre puissance militaire se développât parallèlement à nos dépenses. L'Empire, ce fut enfin la guerre avec la Prusse où l'Empire s'effondra et où la France faillit s'effondrer avec lui.

Il y a quinze jours, à la révélation par une feuille allemande des secrètes pensées du prince de Bismark, qui veut en France la République, et non la Royauté, le journal du citoyen Gambetta s'écria triomphant : Vous l'avez entendu : la République, c'est la paix !

En effet, depuis le traité signé entre le prince de Bismark et M. Thiers, nous n'avons plus eu la guerre ni avec la Russie, ni avec l'Autriche, ni avec le Mexique, ni même avec la Prusse. La République a été la paix.

Mais quelle paix !
La République a été la paix de l'esclave tremblant devant un maître cruel et implacable, devant un maître toujours menaçant et toujours prêt à le frapper et à le faire périr.

Nous avons la paix et nous ne pouvons pas jouir de la paix. On ne jouit pas d'un bien qu'on est menacé de perdre à chaque instant, et de la paix moins que tout autre. Depuis trois ans, la République nous a conservé la paix, mais elle ne nous l'a jamais pu garantir ; nous n'avons jamais eu devant nous six mois de paix assurée, ni trois mois ni même quelques semaines. Qui voudrait affirmer que dans quinze jours les Prussiens ne seront pas en Champagne, en Bourgogne et en Franche-Comté ? Et si personne n'ose affirmer cela, si personne ne peut compter même sur le jour de demain, qui pourrait songer à la moindre entreprise industrielle ou commerciale ?

La République, c'est la paix. Mais la paix de la République, c'est la léthargie de tout un peuple, une léthargie pleine d'horreur où le patient a une entière connaissance de son état et n'a plus aucune possession de lui-même. Il voit auprès de lui un ennemi qui prépare le cerceuil où il va l'enfermer, et il ne peut rien contre l'accomplissement de ce dessein sinistre, il ne peut faire un mouvement, il ne peut pousser un cri. Un cri, ce serait un cri de guerre ; un mouvement, ce serait une tentative de résistance, ce serait la guerre. Or il est en léthargie, disent les médecins ; il est en paix, dit la feuille du citoyen Gambetta. La République, c'est la paix.

Mais des menaces que nous serions assurés de ne voir jamais suivies d'effet, ne seraient plus des menaces, et nous nous en rions, nous reprendrions nos affaires et nous vivrions de la vie de tous les peuples. Les menaces qui nous arrivent de l'autre

côté du Rhin et de l'autre côté des Alpes et de l'autre côté des Pyrénées, n'ont pas ce caractère benin. Les armements formidables qui se poursuivent en Allemagne annoncent un dessein bien arrêté de passer de la parole à l'action.

La République, c'est la paix... aujourd'hui, et c'est la guerre demain. La paix républicaine n'a pas cessé un seul instant depuis trois ans d'avoir ce caractère. Tous les jours qui se sont succédé depuis trois ans pouvaient être ce demain terrible prévu par toute l'Europe aussi bien que par nous-mêmes, que la République se glorifie cependant : elle a été la paix. Elle est encore la paix à cette heure. Mais ce demain peut être le jour qui va suivre celui où je parle.

Chronique générale.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas, à propos d'une nouvelle que nous avons reproduite sous réserves :

« Quelques journaux reproduisent un télégramme daté de Berlin, et parlant d'une note dans laquelle le gouvernement français déclarerait au gouvernement russe que, sous certaines conditions, il est prêt à appuyer la politique russe en Orient.

Cette nouvelle est dénuée de toute espèce de fondement. »

Le rapport du général Chareton, relatif aux cadres de l'armée, est entièrement terminé ; il sera incessamment adressé à tous les députés.

On sait qu'il n'y aura à Paris qu'un seul conseil de révision pour l'armée territoriale.

Or, savez-vous quel est le nombre des hommes inscrits ? Deux cent onze mille trois cent soixante-trois ! C'est le chiffre officiel donné par l'administration.

Voilà un conseil qui aura de la besogne !

On mande de Lyon, le 24 octobre :

« Le Conseil général du Rhône est réuni en session légale depuis lundi, sous la présidence du citoyen Feuillat, auquel un récent procès devant le tribunal de simple police vient de faire une renommée européenne. Les rouges disposent de 20 voix ; les conservateurs n'en ont que 10. Les rouges profitent de leur nombre pour opprimer leurs honorables adversaires. Ainsi, l'élection du docteur Senac, nommé dans le canton de Thizy, avec 800 voix de majorité contre M. Millaud, député radical, a été annulée ; une autre élection conservatrice, déferée à une autre commission, aura évidemment le même sort.

Dans la séance du 21, le citoyen Piron, conseiller pour le canton de la Croix-Rousse, s'est plaint de la présence d'agents de police aux séances du Conseil. Le citoyen Piron a déclaré que les agents le regardaient de travers. Il a ajouté : « Je n'ose pas faire aux agents la moindre observation ; ils m'arrêteraient. »

On rit dans l'auditoire ; un frère de Piron, aussi conseiller, s'écrie avec fureur : « Alors on leur tire un coup de pistolet. »

Ces paroles ont été entendues par plusieurs témoins, et relevées par la presse de Lyon.

Eh bien ! on trouve le préfet Ducros un peu nerveux dans la presse parisienne. Il a son excuse dans le Conseil général du Rhône. »

L'entre-filet suivant de la *Patrie* n'est fait pour surprendre personne, mais il est fait pour être reproduit par tous les journaux conservateurs.

La comédie dont on va lire le résumé a eu pour théâtre le conseil général de l'Yonne, dans sa séance de jeudi dernier :

« On votait au scrutin secret, dans cette assemblée, sur la validation de l'élection d'un membre nouvellement élu, M. le baron Séguier, et les bulletins déjà déposés dans l'urne assuraient la majorité en faveur de cette validation, quand soudain un mot d'ordre parcourt les rangs des radicaux : leur chef de file enjoint de voter contre.

Comment faire ?... Nos honorables citoyens ne devaient pas être embarrassés pour si peu.

L'un d'eux, en effet, M. Huriot, nous pouvons le nommer, s'écria aussitôt, de manière à être entendu non-seulement de ses collègues, mais d'une partie du public qui l'entourait :

« Parbleu ! mettez deux bulletins de plus dans l'urne, et le vote sera annulé. »

Cet avis, d'une moralité assurément plus que douteuse, souleva une indignation telle qu'un conseiller général, républicain, pourtant, M. Javal, ne put s'empêcher de dire tout haut : « C'est une infamie, et nous sommes déshonorés si cela peut être connu du public. »

Comme on le voit, le fait a été connu. »

Nous parlions, dans notre dernier numéro, des inconvénients sérieux que devait entraîner la démission inopinée du célèbre baryton Faure. Nous nous empressons de reproduire la mention suivante, empruntée au *Gaulois* :

« Nous sommes heureux d'annoncer que, grâce à une intervention sympathique, inspirée avant tout par l'intérêt de l'art et du public, le différend qui existait entre M. Faure et M. Halanzier, directeur de l'Opéra, est terminé.

M. Halanzier a spontanément déclaré qu'il n'avait jamais songé à ériger en principe un fait aussi exceptionnel que l'augmentation du prix des places au théâtre de l'Opéra pour les représentations récentes de M^{me} Patli ; que, s'il s'était cru autorisé à le faire, c'était en raison de sa situation toute provisoire dans la salle Ventadour et qu'une pareille mesure ne saurait se reproduire dans la salle nouvelle.

Devant cette déclaration et en présence des regrets exprimés par M. Halanzier, qui, le premier, avait ouvert la porte à la conciliation, M. Faure a déclaré à son tour que, pénétré de reconnaissance et de déférence pour le public, et mettant de côté toute question personnelle, il se ferait un devoir comme un honneur de reprendre son service à l'Opéra aussitôt que son état de maladie, régulièrement constaté, pourra le lui permettre.

Nous aimons à ajouter que cette heureuse solution est due au concours obligeant de trois membres de l'Institut : MM. Legouvé et Camille Doucet, de l'Académie fran-

çaise, et M. Ambroise Thomas, de l'Académie des Beaux-Arts. »

MANIFESTE DU PRINCE NAPOLÉON.

Presque tous les journaux publient la pièce suivante, que nous croyons devoir également reproduire, à titre de document :

Aux électeurs du canton d'Ajaccio qui ont voté pour moi le 4 octobre 1874.

Mes amis,

Rien n'a été respecté !

Obéissant à une inspiration passionnée et non française, les chefs du parti impérialiste ont choisi Ajaccio, berceau de ma famille, pour théâtre d'une lutte que je n'avais pas provoquée ; pour la rendre plus éclatante, mon adversaire a été désigné parmi mes parents.

Le fils de l'empereur a parlé pour la première fois, et c'est contre moi.

Des dépêches ont été envoyées au nom de sa mère et au sien pour féliciter la majorité de trois cents voix qui l'a emporté.

S'agissait-il d'une simple nomination de conseiller général ? Non, deux politiques étaient en présence :

Ceux qui veulent continuer la tradition napoléonienne n'ont pas à restaurer une dictature, qui a eu sa raison d'être alors qu'il fallait assurer en France et en Europe les conquêtes de la Révolution. Ils ont à achever l'émancipation du pays ; c'est ainsi que je comprends l'idée napoléonienne.

En 1848, sous la République, j'ai combattu la réaction et ses chefs les plus illustres.

De 1852 à 1870, sous l'Empire élu par des millions de suffrages, la politique que j'ai conseillée, à laquelle je me suis associé, a eu pour résultat l'affranchissement de l'Italie, l'annexion de Nice et de la Savoie, la consécration du libre-échange, les délégations ouvrières, le projet de décentralisation restituant aux groupes locaux une part encore trop restreinte de leur administration.

J'ai été l'adversaire constant des candidatures officielles et des persécutions qui ont accumulé contre l'empire tant de rancunes.

J'ai combattu cette politique indécise et néfaste qui nous a conduits au Mexique et à Mentana.

J'étais opposé à la guerre de 1870.

Depuis la chute de l'Empire, je réclame la manifestation directe des vœux du pays, non dans l'intérêt d'une forme de gouvernement, mais pour assurer le triomphe de la volonté nationale, dont je respecterai toujours l'expression.

L'expression libre de cette volonté peut seule mettre un terme aux agitations des partis si nombreux en apparence et qui, en réalité, ne sont que deux :

Celui de la réaction et celui du progrès.

Le parti qui, avec un égoïsme aveugle, veut tout conserver, et le parti qui veut les réformes dont nos désastres et nos dissensions prouvent la nécessité.

Quant aux chefs impérialistes, sortant d'un silence qui convient seul à leurs fautes, ils ne rêvent que réaction et proscriptions ; ils obéissent à un esprit de cléricisme aussi fatal au dedans qu'au dehors, et, néo-légitimistes, sauf le drapeau blanc, ils veulent le système gouvernemental des Bourbons.

Je réprovoque cette politique ; jamais, quoi

qu'il arrive, je ne serai avec le gouvernement qu'ils veulent rétablir.

Ce que j'appelle de mes vœux :

C'est un gouvernement démocratique et réformateur, institué par la nation, puisant dans son origine la force d'imposer aux partis le respect de la volonté nationale et de garantir au pays le calme et la sécurité.

Reconnaissant, sans récriminations stériles, la paix qui nous a été imposée, évitant sur des questions secondaires de nous créer des conflits qui ne peuvent aboutir qu'à une humiliation ou à une folie ;

Poursuivant à l'intérieur l'œuvre de 1789, afin de mettre nos institutions et nos lois en harmonie avec les nécessités de la démocratie ;

Organisant notre armée ;

Modifiant les impôts dans l'intérêt du plus grand nombre ;

Respectant les ministres de toutes les religions dans leurs sanctuaires, sans leur accorder aucun privilège, ni aucune immixtion politique ;

Exigeant des pères de famille l'instruction de leurs enfants ;

Emancipant les communes ;

Développant nos forces industrielles et commerciales par la suppression des entraves administratives ;

Se faisant le gardien de la liberté de la presse et du droit d'association, instruments de progrès ;

Enfin, un gouvernement favorisant toutes les réformes politiques et sociales dont le peuple attend, avec raison, l'amélioration de son sort.

A ceux qui vous diront que je poursuis un but personnel, répondez que mon ambition est plus haute.

J'ai connu de trop près les grandeurs du pouvoir pour qu'il en reste de l'ambition pour ma personne. Je n'ai d'ambition que pour mon pays et pour mes idées.

Signé : NAPOLEON (Jérôme).

Paris, 20 octobre 1874.

Éloge de M. Beulé

Prononcé à la séance de l'Académie des Beaux-Arts, le samedi 24 octobre 1874, par M. le vicomte HENRI DELABORDE, secrétaire perpétuel.

Messieurs,

En me trouvant aujourd'hui à cette place que j'ai l'honneur, — l'insigne honneur, — d'occuper pour la première fois, comment ne sentirai-je pas d'abord avec une reconnaissance profonde le prix des suffrages auxquels je dois d'y avoir été appelé, avec une certaine défiance de moi-même, le poids des traditions qui m'obligent et des exemples qui me sont imposés ? A ne tenir compte même que des plus récents, et sans remonter aux souvenirs qu'ont laissés dans cette enceinte Lebreton et Quatremère de Quincy, Raoul Rochette et Halévy, puis-je oublier que là où je parle, depuis douze ans, à pareil jour, une voix s'élevait dont chacun subissait le charme et acceptait l'autorité, dont l'éloquence facilement persuasive avait si bien le secret d'intéresser l'esprit aux grandes choses sans l'effaroucher par de grands mots, et de faire passer, à force de bonne grâce, jusqu'aux plus doctes enseignements techniques, jusqu'aux vérités biographiques les plus délicates, les plus embarrassantes parfois à indiquer ?

Enfin, messieurs, comment n'aurais-je pas présente à la mémoire la dernière de vos séances publiques où, pour suppléer au silence que l'on croyait alors momentanément, de cette voix si justement aimée de vous, un des maîtres de l'art contemporain, le savant architecte des Halles-Centrales, rendait à quelques-uns de ses devanciers dans l'histoire de notre école un hommage digne d'eux et digne de lui, un de ces témoignages doublement décisifs parce qu'ils empruntent leur valeur au caractère même de celui qui parle, aussi bien que de sa compétence éprouvée et des gages de talent donnés ailleurs par lui ?

Triste rapprochement ! Ces deux hommes si chers à l'Académie, si profondément dévoués à sa cause et à leur propre tâche, allaient disparaître en même temps. Quelques jours s'étaient écoulés à peine depuis que M. Baltard avait lu devant vous sa *Notice sur l'école de Percier*, et la maladie s'emparait de ce corps promis à bref délai au tombeau, tandis que l'âme chrétienne et virile qui l'animaient achevait de se fortifier dans les souffrances, et, à mesure qu'approchait l'heure de se rendre à l'appel de Dieu, enseignait de

plus près la résignation et la confiance à ceux qu'elle avait aimés ici-bas. Trois mois plus tard, c'était M. Beulé qui succombait à son tour terrassé par un de ces coups dont la rapidité foudroyante consterne les survivants, par une de ces surprises de la mort aussi fortuites peut-être, aussi mystérieuses au moment fatal pour la victime qu'elles saisissent, qu'elles seront ensuite invraisemblables en quelque sorte pour ceux-là même qui l'auront vue tomber.

Ainsi frappés à un court intervalle l'un de l'autre, ainsi réunis dans la mort dès le commencement de cette année, M. Baltard et M. Beulé sont aujourd'hui confondus dans vos regrets, et le devoir de celui qui a l'honneur d'être votre interprète de rappeler, au milieu de cette solennité académique, quelques-uns des titres recommandant avec le plus d'éclat leur mémoire, quelques-uns des souvenirs les plus propres à la faire aimer. Je me trompe : pour l'un d'eux au moins ce serait prendre un soin superflu.

Déjà l'artiste éminent que vous avez appelé à remplacer M. Baltard (1) a tracé de son prédécesseur un portrait à tous égards trop fidèle pour qu'il y ait à essayer d'en compléter la ressemblance.

A plus forte raison serait-on malvenu à tenter après un juge aussi expert, l'examen, l'énumération même des travaux qui ont rempli la vie de M. Baltard.

Tout a donc été dit et bien dit sur cette vie probe et courageuse jusqu'à la fin, sur ce talent toujours actif, toujours prêt aux studieux efforts, et, — pour répéter des paroles dont personne ne contestera la justesse, — sur un homme qui, sans se démentir jamais, a su allier « la loyauté du soldat » aux généreuses passions de l'artiste, et garder « la vaillance des jeunes, » même à l'âge où l'on n'a plus d'ordinaire que « l'expérience des anciens. »

Mais ces hommages si légitimes rendus dans le sein de l'Académie à la mémoire de M. Baltard, M. Beulé ne les a pas reçus encore là où ses services risqueront le moins d'ailleurs d'être jamais mis en oubli ; où son nom est et restera le plus pieusement, le plus affectueusement honoré, parce que, en résumant les souvenirs d'une intelligence d'élite et de rares talents, il rappellera aussi les exemples d'un zèle au-dessus des encouragements ou des fatigues, d'un intraitable dévouement aux intérêts de l'art et des artistes, enfin et surtout d'une singulière fidélité à tous les devoirs de la confraternité académique. A ces titres, messieurs, M. Beulé nous appartient, et l'on peut, l'on doit ici parler de lui sans craindre d'usurper sur les droits de ceux qui auront à relever ses mérites au point de vue purement scientifique ou littéraire.

Par son esprit à la fois très-ferme et très-conciliant, très-résolu mais non point absolu, par une merveilleuse netteté de jugement unie à une tolérance sincère pour les erreurs ou les incertitudes de la pensée d'autrui, par son habileté naturelle, en un mot, à ménager toutes les susceptibilités, à respecter tous les avis, qu'il s'agit d'une doctrine théorique, d'une affaire ou d'une question de personne, — Beulé semblait prédestiné au poste qu'il devait, après la mort d'Halévy, occuper dans l'Académie des Beaux-Arts. Aussi, lorsque une fois élu secrétaire perpétuel de la compagnie il eut, en 1862, commencé d'exercer ses fonctions, ceux de ses nouveaux confrères qui n'avaient pas cru devoir d'abord lui donner leurs suffrages en vinrent-ils bien vite à être conquis comme les autres, si vite même que, au bout de quelques jours seulement, un d'entre eux, — en général, il est vrai, le plus prompt de tous aux enthousiasmes, — Ingres, dans une de ses lettres, se reprochait d'avoir marchandé un moment son appui à celui qu'il n'appelait plus maintenant que notre « admirable Beulé. »

Avec plus de mesure dans l'expression et avec plus d'à-propos encore, un autre témoin illustre des succès remportés coup sur coup par Beulé, M. Cousin et, après lui, M. Sainte-Beuve, avaient surnommé « l'heureux » ce jeune homme qui semblait dans la vie n'avoir qu'à désirer pour obtenir, qu'à se montrer pour plaire, qu'à s'approcher des hommes et des choses pour en tirer aussitôt tout ce qui pourrait accroître sa situation ou sa renommée. Heureux, il l'était en effet, et presque jusqu'au prodige pour qui n'aurait tenu compte que des résultats extérieurs, des bonnes chances qui s'étaient succédées d'année en année,

(1) M. Garnier.

de l'extraordinaire empressement avec lequel le sort avait favorisé Beulé dès le début et lui avait permis d'être arrivé à tout, de tout posséder à l'âge où, le plus souvent, on commence à peine à se mettre en marche et à essayer d'acquiescer.

Et pourtant par quels efforts poursuivis depuis l'enfance, par quelle assiduité à l'étude, par quelle force de volonté n'avait-il pas préparé cette rapide fortune et d'avance justifié ce bonheur ! J'en appelle sur ce point, — et les témoins ne me feraient pas défaut ici même, — à ceux qui ont été des condisciples de Beulé au collège Rollin, ou, plus tard, à l'École normale ; à ceux qui l'ont vu de près lorsque, n'étant encore qu'un modeste professeur au lycée de Moulins, il employait à s'approvisionner de ressources pour ses travaux futurs tout le temps que ne lui prenait pas sa classe ; à ceux enfin qui, à Rome ou à Athènes, ont assisté à ses premières expériences archéologiques et aux épreuves qu'il dut subir avant d'avoir cause gagnée.

J'ai parlé du séjour de Beulé à Athènes : on sait du reste à quelle importante découverte il aboutit ; mais sait-on aussi bien, apprécie-t-on assez ce qu'il fallut au jeune savant d'énergie, de ténacité, de patience, pour affronter dans cette période de recherches l'indifférence ou les préjugés des autorités locales, les dédains systématiques des antiquaires étrangers établis à Athènes, et, — courage plus difficile encore, — le scepticisme de ses propres amis ? En s'installant pour ouvrir des fouilles en avant des Propylées, avec la prétention avouée de retrouver l'escalier de l'Acropole, Beulé, on peut le dire sans exagération, allait jouer sur un coup de dé son crédit scientifique à venir aussi bien que, dans le présent, l'honneur de son nom.

Et, lorsqu'il engageait ainsi cette aventureuse partie, de quelles chétives ressources matérielles, recueillies d'ailleurs à grand-peine, lui était-il permis de disposer ! Sans parler de l'exiguïté de la somme qu'il avait pu se procurer, quels obstacles, quels retards tout au moins, allaient apporter à l'exécution de l'entreprise les auxiliaires aussi inexpérimentés que somnolents qu'il avait, faute de mieux, recrutés ! Dans des notes écrites au fur et à mesure des progrès ou des difficultés qui se produisent, Beulé lui-même a caractérisé avec autant de précision que de bonne humeur la physionomie et les inclinations de ces pacifiques artisans, transformés bon gré mal gré par lui en soldats de la science :

« Nous commençons, écrivait-il le 25 mars 1854. Douze ouvriers arrivent l'un après l'autre, d'un pas lent, traînant leurs babouches. Un seul porte une pioche ; deux tiennent un panier de jonc aplati ; les autres fument leurs pipes ou roulent de grosses cigarettes. Voilà ce que l'on appelle, en Grèce, monter un chantier. Je les interroge : ils sont portefaix, jardiniers, maçons... presque tous montagnards de la Laconie. Je ne puis m'empêcher de sourire et d'être désarmé en pensant que ce sont ces fils très-dégénérés de Sparte qui vont déterrer à grand labeur les murs d'Athènes, que leurs ancêtres ont mis tant d'acharnement à démanteler. »

Cependant, le travail s'organise tant bien que mal ; ces étranges ouvriers, qui s'étaient refusés fièrement et par une sorte de point d'honneur à l'usage de la pelle et de la brochette, ont consenti à remplir de leurs propres mains les corbeilles destinées au transport des déblais, et, au bout de quelques jours, le directeur des fouilles, à peu près résigné déjà aux manières d'agir de ceux qu'il emploie, prend le parti de les regarder faire, en attendant l'heureux moment où il n'aura plus qu'à les congédier.

« Il faut s'armer de patience, écrit alors Beulé, quand on voit comment travaillent, au XIX^e siècle, les descendants de Lycurgue et de Léonidas. Pendant qu'on remplit de poussière et de plâtras leur panier de jonc qui contient la charge d'un enfant, ils font à celui qui manie la sape des observations affectueuses : « Mon frère, ce sera trop lourd. » Le frère retire l'excédant ; un voisin aide à charger et reçoit le même service. Les voilà partis d'un pas majestueux, gravissant le rocher, puis les points en planches, puis les créneaux, d'où les débris sont précipités dans la plaine ; mais le panier qu'ils maintiennent d'une seule main sur leurs épaules est tellement incliné pendant ce voyage, que la terre retombe derrière eux en pluie continue et serrée ; ils ne jettent par-dessus le mur qu'une pincée de poussière, semblable

à celle qu'Antigone jetait sur le cadavre de son frère : ils contemplent un instant l'horizon et la vaste mer, se montrent un navire aux voiles blanches, échangent quelques réflexions, soupirent et redescendent vers la tranchée plus lentement encore qu'ils ne sont montés. »

Et, avec un pressentiment que le présent ne semblait que trop bien justifier, Beulé ajoutait plus mélancoliquement : « Ce sera long ! »

Ce fut moins long pourtant qu'on n'aurait pu le croire et qu'il ne le croyait lui-même. Les observations préalables que Beulé avait faites sur le terrain, les calculs qui l'avaient amené à choisir le point où il ouvrirait la tranchée, s'étaient trouvés si exacts que, malgré les lenteurs ou les interruptions du travail, six semaines venaient de s'écouler à peine depuis le commencement des fouilles que déjà le problème était résolu, la vérité reconquise, le secret que la terre avait si longtemps retenu arraché maintenant à ses entrailles. Les murs, les escaliers, l'entrée de l'Acropole apparaissaient sinon dans tout leur développement, au moins dans quelques-unes de leurs parties, avec une évidence pour qu'il n'y eût plus désormais qu'à achever de les déblayer. S'il fallait encore que de plus vastes travaux, poursuivis cette fois au nom et aux frais de la France, vinsent compléter l'entreprise tentée à ses propres risques par un Français, celui-ci avait réussi à produire les premiers témoignages, des témoignages sans réplique, et à démontrer aux yeux de tous que ce que l'on avait pu croire jusqu'alors le rêve d'une imagination chimérique, était au contraire la prescience d'un esprit aussi clairvoyant que hardi.

Or, messieurs, que l'on suppose un instant, au lieu de cet éclatant succès, la réalisation d'un échec ouvertement prédit par les uns, peut-être secrètement désiré par les autres : qui sait si, en dépit de son énergie personnelle et des mérites dont ailleurs il eût certainement fait preuve, Beulé eût jamais pu s'en relever ! Quelque peu enclin qu'il fût naturellement au découragement ou même aux timidités de l'espérance, ce n'était pas sans un vif sentiment du péril auquel il s'exposait que, dans la période de l'attente, il voyait les jours se succéder vides encore, ou n'apportant que des promesses équivoques. Son Journal contient plus d'un passage qui révèle bien ses pénibles préoccupations à ce sujet, et néanmoins, tout en courant cette chance redoutable qui, au moment décisif, « s'appellera, dit-il, succès ou ridicule, » tout en comprenant que l'heure approche où, sous peine de s'être irrémédiablement compromis, il faudra bien avoir passé de l'idée au fait, et de l'hypothèse à la preuve, Beulé ne laisse pas de se complaire dans les agitations mêmes, dans les incertitudes présentes :

« Le temps s'écoule, écrit-il, le bruit recule, et cependant, malgré une sourde inquiétude, je ne puis dire combien je suis heureux. Celui qui fouille à toutes les émotions du chasseur, rehaussées par la science et par la noblesse de l'histoire. Penché sur la fosse où ses ouvriers travaillent, il cherche sa proie et suit la piste avec autant d'ardeur et plus de patience. Chaque indice redouble son espérance ou la ralentit ; chaque débris transporte son esprit dans un siècle différent, chaque pelletée de terre semble lui dévoiler un mystère qu'il va pénétrer avant tout le monde. Voir le premier une belle sculpture qu'on arrache à la destruction, lire le premier une inscription sur le marbre humide, y découvrir un fait qui semblait condamné à l'oubli... reconnaître et interpréter tous ces muets témoignages, quelles jouissances ! »

Jouissances bien profondes en effet et que ne saurait oublier quiconque les a une fois connues ! Mâles et poétiques émotions que ces alternatives de confiance et de crainte, d'ivresse et de désenchantement, suivant les conditions dans lesquelles les recherches s'accomplissent, suivant les influences diverses que peuvent exercer sur celui qui s'y livre, non-seulement les progrès ou les mémoires du travail, mais l'état même de l'atmosphère, la couleur du ciel, le silence ou le bruit du moment !

Quelles impressions successives l'explorateur ne recevra-t-il pas du calme solennel qui l'environne, de l'aspect riant ou sombre des lieux qu'il interroge, de l'aube pleine de promesse d'un jour qui éclairera peut-être sa victoire, ou du crépuscule attristé qui vient marquer la fin d'une journée stérile. Beulé qui avait éprouvé ces impressions

avec la sincérité d'un cœur jeune et dans toute la fraîcheur de l'imagination, Beulé en gardera toujours un souvenir fidèle et comme attendri ; à des moments bien éloignés déjà de l'époque où il les avait ressentis sur place, il lui arrivera de les décrire en homme dont le temps et de nouveaux devoirs n'ont pas plus refroidi l'enthousiasme que déconcerté la mémoire.

Il y a peu d'années encore, lorsqu'il rendait un hommage public à la vie et aux travaux de son confrère, M. Hittorff, c'était avec une chaleur communicative qu'il parlait des joies réservées à celui qui entreprend de remuer un sol consacré par l'histoire pour y découvrir les restes vénérés de l'antiquité... Les jours même, ajoutait-il, où la pioche de ses ouvriers ne rencontre que des gravois et des tessons, il entend des voix sans paroles, il entrevoit des ombres colorées... Il n'est jamais seul dans sa solitude. Les cigales qui chantent dans l'olivier voisin, la bise qui fait siffler doucement le feuillage des pins, les flots qui expirent sur la plage avec un murmure cadencé, tout lui parle, tout a un sens, tout est pour son oreille comme le bruit de la cité antique qui s'agite autour de lui. La beauté du climat ajoute à l'illusion des souvenirs, et la poésie des ruines devient à son tour une source d'inspiration. (La suite à demain.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire *in extenso*, dans les colonnes de l'*Echo Saumurois*, l'Éloge de M. Beulé, prononcé samedi, à la séance annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, par M. le vicomte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel de cette Académie.

Nous avons cru qu'un journal de Saumur ne pouvait se dispenser de publier ces pages éloquentes écrites en l'honneur du savant Saumurois ; car, il faut bien le dire, malgré les critiques jalouses, les calomnies, les injures de toutes sortes qui lui ont été prodiguées par ses adversaires politiques, M. Beulé n'en restera pas moins l'une des gloires de l'Anjou et l'un des hommes les plus remarquables auxquels Saumur ait donné le jour.

Devant ces éloges justement mérités par notre compatriote, nous n'exprimons qu'un regret : celui de n'avoir vu une mort plus digne couronner sa brillante carrière et terminer une vie si remplie de travaux scientifiques.

LES SEPT SECTIONS MUNICIPALES DE LA VILLE D'ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le Conseil général de Maine-et-Loire, dans la séance de lundi, a divisé la ville d'Angers en sept sections municipales, suivant les vœux du projet présenté par M. le préfet.

« La discussion a été vive, mais très-bonne, et nous croyons qu'elle sera de nature à satisfaire nos lecteurs. MM. Chevalier, Max Richard et Merlet ont parlé en faveur du sectionnement, avec un bon sens et avec une autorité qui ont eu facilement raison des pauvres et vaines objections de MM. Maillé, Juchault et Abellard.

« Qu'il nous soit même permis d'ajouter que si les électeurs de M. Maillé sont satisfaits du rôle que M. Maillé s'est donné lundi, eh bien, c'est qu'ils ne sont vraiment pas difficiles. Cela a été, de tous points, piteux et pitoyable. Le discours de M. Maillé, qui avait la prétention d'être politique et qui n'était qu'inconvenant, a soulevé les protestations presque unanimes du Conseil général, et n'a réussi qu'à attirer à son auteur les sévères et justes observations de M. le président Durfort de Civrac, lequel a cru devoir intervenir, à plusieurs reprises, pour arrêter ce flot « de personnalités et d'injures » que M. Maillé se permettait d'apporter au sein du Conseil. Ajoutez que ce pauvre M. Maillé — qui n'est pas un improvisateur — lisait tout cela, et vous pourrez juger un peu de l'effet produit.

« Quoiqu'il en soit, le Conseil général n'a pas eu de longues hésitations, au moment du vote. Sur la demande de la gauche, on a voté au scrutin public. Il y avait trois absents : M. Désiré Richou, malade ; M. le général de Rochebouët, et M. Th. de Soland qui préside en ce moment les assises de la Mayenne. Il n'y a donc eu que 34 votants.

« Par 24 voix contre 7, le Conseil général a adopté d'abord le principe du sectionnement par quartiers.

« Par 23 voix contre 8, il a ensuite rejeté l'amendement de MM. Juchault, Benoist et Maillé, demandant le sectionnement en trois quartiers, c'est-à-dire la simple application au sectionnement de nos trois divisions judiciaires, de nos trois cantons.

« Enfin le projet de M. le préfet a été adopté, tel quel, par 23 voix contre 8.

« Nous nous félicitons hautement de ce résultat. Nous pensons seulement que l'expérience apportera à ce projet certaines modifications et certaines améliorations nécessaires. — H. Faugeton »

M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, vient de charger les préfets d'obtenir des maires de toutes les communes de France l'état nominal des enfants de chaque commune qui ne vont pas à l'école, ou qui ne s'y rendent qu'irrégulièrement.

Les maires devront joindre, au nom et à l'âge des enfants, des renseignements approximatifs sur l'état de fortune de leurs familles.

M. le ministre réunit les documents nécessaires au projet de loi qu'il élabore en ce moment et qui viendra lors de la discussion sur l'instruction primaire.

D'après une circulaire récente adressée aux préfets par le ministre de la guerre, les ordres les plus sévères doivent être donnés pour rechercher les hommes des classes de 1855 à 1866, qui, malgré les avis réitérés de l'administration, ne se sont pas encore fait inscrire sur les contrôles de l'armée territoriale.

Les commissaires et autres agents de la police, ainsi que la gendarmerie, ont été spécialement invités à prêter leur concours afin de découvrir les réfractaires, qui, malheureusement, sont encore assez nombreux.

Conseil général de Maine-et-Loire.

Séance du mardi 19 octobre.

Présidence de M. le comte de CIVRAC.

M. Guibourd demande la parole. Ainsi que l'autorise l'article nouveau du règlement, accepté dans la séance précédente, certaines permutations ont eu lieu entre les membres des différentes commissions.

M. Walsh, de la troisième commission, déclare permuter avec M. Guibourd, membre de la première.

M. Bruas, de la deuxième, avec M. de Terves, de la première.

Et M. de Soland, de la quatrième, avec M. de Mieulle, de la deuxième.

M. le président distribue ensuite les cahiers des vœux des arrondissements aux membres chargés de les examiner.

Ce sont : MM. Oriolle, pour Angers ; Berger, pour Baugé ; C. Richard, pour Cholet ; Abellard, pour Saumur ; d'Antigné, pour Segré.

Le Conseil valide ensuite l'élection de M. Janvier de la Motte, du canton de Château-neuf.

Puis la parole est donnée aux membres de la première commission.

M. Guibourd, rapporteur, au nom de la première commission, après avoir rappelé l'exposé de M. le préfet sur les caisses d'épargne, dit que le Conseil général ne peut que se féliciter de la très-bonne situation de cet important service.

Cette année, le conseil d'arrondissement renouvelle le vœu qu'il soit établi des caisses d'épargne dans tous les cantons du département.

M. le rapporteur s'associe à ce vœu ; mais il fait observer que, vu la loi sur la matière, il n'y a qu'une décision législative qui puisse donner satisfaction au vœu de l'arrondissement de Saumur.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Chevalier, Guibourd, Grimoux et de Maillé, et sur la proposition de son président, M. de Civrac, le Conseil général émet le vœu que les formalités exigées jusqu'à présent pour la création des caisses d'épargne soient rendues plus simples et faciles, notamment que les caissiers soient autorisés à verser entre les mains des percepteurs.

Sur la proposition de M. Arnous-Rivière, rapporteur, le Conseil fixe les taxes personnelles ainsi qu'il suit :

Pour la commune d'Angers :	
Chaque journée de travail,	0 80
Cote personnelle,	2 40
Pour Saumur :	
Journée de travail,	0 70
Cote personnelle,	2 10
Et pour les autres communes du département :	
Journée de travail,	0 50
Cote personnelle,	1 50

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil général vote successivement :

1° Un crédit de 1,200 fr. pour secours de route et moyens de transport aux voyageurs indigents.

2° Une somme de 4,500 fr., savoir : 3,000 fr. pour secours aux prêtres âgés et infirmes, et 1,500 fr. pour l'entretien et l'amélioration de la Psalette d'Angers.

La parole est donnée aux membres de la deuxième commission.

M. Grignon recommande au Conseil général une demande de la commune de Grezillé, dans le but d'obtenir une allocation nouvelle de 2,000 fr., pour la construction d'une école-mairie.

M. de Civrac, président, fait observer que la requête de Grezillé doit être soumise au préalable à la commission départementale.

Après le vote de divers crédits, la parole est donnée aux membres de la 3° commission.

A la suite d'une vive discussion du conseil général de la Loire-Inférieure, M. Denion-Dupin, qui avait été élu à une seule voix de majorité, 4014 contre 4013, a donné sa démission.

Au conseil général de la Sarthe, l'élection de M. Caillaux, dans le canton de Mamers, n'a été validée qu'après une discussion très-chaude.

« Je ne veux pas, a dit le ministre, discuter les faits qui sont signalés. Mais, lors même qu'ils seraient prouvés, en présence de la majorité que j'ai obtenue, je ne les crois pas de nature à faire vicier l'élection.

« Du reste, ils sont faux. Je ne nie pas que certains maires aient cru devoir faire connaître leurs préférences, — et je veux bien croire qu'ils l'ont fait en ma faveur, — mais en agissant ainsi ils étaient strictement dans leur droit ; mieux que cela : ils remplissaient leur devoir, car, à l'époque où nous vivons, nul ne doit se désintéresser des luttes électorales.

« On a parlé de bulletins de vote envoyés dans les cartes électorales.

« Quelques jours avant l'élection, à la fin de septembre, M. de Beaurepaire m'a fait l'honneur de m'adresser une lettre, dans laquelle il me prévenait que mes bulletins de vote allaient être distribués par les agents communaux et que cela était illégal.

« Si donc, j'avais pu avoir l'idée de faire ce qui m'est reproché aujourd'hui, je ne l'aurais certainement pas tenté en voyant que mes adversaires se préparaient à s'en faire une arme contre moi. »

Faits divers.

Le *Journal de la Vienne* a reçu de M. G. Galland, ingénieur civil, une lettre concernant un terrible accident arrivé dimanche matin, à 7 heures, près de Rochefort, au passage de Martrou.

La chaudière du petit vapeur qui remorque le bac a fait explosion, tuant deux des hommes qui le montaient et blessant très-gravement le troisième.

Le remorqueur venait de conduire l'un des bacs de la rive droite (côté de Rochefort) à la rive gauche (côté de Martrou), et retournait chercher le deuxième, quand l'explosion eut lieu. Le mécanicien et le chauffeur ont été tués sur le coup, et le pilote, un peu plus éloigné, très-gravement atteint.

En même temps, ce qui restait du bateau coulait à pic, et les deux cadavres, ainsi que l'homme survivant, étaient précipités dans la Charente, très-rapide et très-profonde en cet endroit. Des hommes courageux se sont précipités immédiatement dans une yole, et ont nagé vers le lieu du sinistre. Ils ont pu retirer les deux cadavres et le pilote ; ce dernier blessé, brûlé, et à demi asphyxié, était dans un état désespéré.

Comment l'explosion a-t-elle eu lieu ? c'est ce qu'il est difficile de dire ; mais le bateau étant neuf, l'accident ne peut guère

être attribué au mauvais état de la chaudière, et il est plus vraisemblable qu'il doit être attribué à la négligence du chauffeur ou du mécanicien qui ne l'auront pas régulièrement ou suffisamment alimentée.

Le remorqueur ordinaire était en réparation, et c'est la *Seudre*, bateau construit pour le passage entre Marennes et la Tremblade, sur la rivière dont il portait le nom, qui a péri.

Les rives sont pleines de débris, la rive droite surtout, et on en a vu dans une prairie, à 150 ou 200 mètres du lieu du sinistre, profondément enfoncés dans le sol.

C'est un grand bonheur que le bac n'ait pas été, au moment de l'explosion, remorqué par le vapeur, car ce bac est toujours encombré, et certainement ses passagers auraient souffert des terribles effets du sinistre, s'il en eût été ainsi.

**

A propos de l'horrible fait qui s'est passé samedi rue des Moines, et que nous avons raconté hier, un lecteur du *Figaro* adresse à ce journal l'intéressante lettre que voici :

« Vous racontez que deux aras ont déchiré à coups de bec la figure d'un enfant dans son berceau. Vous avez exposé le fait sans en expliquer les causes, que vous ignorez peut-être.

« Le perroquet est d'une nature atrocement jalouse, et les nègres de la côte occidentale d'Afrique disent : « Jaloux comme un papa-gayou. »

« Lorsque le perroquet aime son maître ou sa maîtresse, il ne supporte pas le partage des caresses. Il y a quelques années, une jeune fille de nos connaissances se maria avec un architecte, M. O... Elle avait un perroquet qu'elle aimait beaucoup avant son mariage.

« Un jour de la lune de miel, les deux jeunes gens causaient d'un peu près, lorsque soudain l'oiseau, témoin de cette petite scène intime, s'élança de son perchoir, fondit sur M. O... et lui creva l'œil droit. »

D'après cette lettre, il faut croire que la pauvre M^{me} Chabban avait trop embrassé son enfant devant son perroquet !

**

Un trait fort ingénieux d'un pianiste en vogue. Nous ne donnons pas ici son nom, pour n'avoir pas l'air de lui faire une réclame.

Il se trouvait, il y a quelque temps, dans une ville d'eaux où se pressait la fashion européenne.

Il est accosté un jour par un Allemand connu de tous les baigneurs par sa grande fortune et par sa grande avarice.

— Pardon, monsieur ***, dit le Germain, je voudrais causer un instant avec vous.

— Je n'ai pas le temps, répond l'artiste, on m'attend au Casino.

— Et quand pourrez-vous disposer d'un quart d'heure en ma faveur ?

— Venez ce soir au concert que je donne au bénéfice des pauvres. Placez-vous au premier rang ; je vous verrai et je vous donnerai un instant dans la coulisse.

L'artiste fit ainsi payer à l'avare l'audience ennuyeuse qu'il sollicitait, mais l'argent tomba dans la main des pauvres.

Dernières Nouvelles.

Paris, 27 octobre.

Une Note, communiquée aux journaux, dément tous les bruits inquiétants répandus hier à la Bourse.

Aucune difficulté n'existe avec l'Italie. Le Memorandum espagnol vise plutôt le passé que le présent.

Rien, dans l'attitude d'aucune grande puissance, n'autorise les alarmes dont le Memorandum est le prétexte.

L'ex-maréchal Bazaine est arrivé à Londres.

Rome, 27 octobre.

Dans un discours, M. Venosta a parlé d'un parti contraire à l'Italie existant en Europe, tandis que l'Italie désire entretenir de bonnes relations étrangères.

Pour les articles non signés P. G. DET.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse

de Castletuart, le duc de de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydrophilie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgore (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revalescière est un remède que j'appellerai

presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
3 heures 50 minutes du matin.
6 — 10 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
3 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — du soir.
5 — 35 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 OCTOBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62	15	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	690	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	420	»	1 35
4 1/2 % jouiss. mars.	88	90	»	Crédit Mobilier	332	50	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	640	»	2 50
4 % jouissance 22 septembre.	77	75	»	Crédit foncier d'Autriche	545	»	5	Société autrichienne j. janv.	680	»	2 50
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	330	»	1 25	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	99	90	»	Est, jouissance nov.	531	25	»	Orléans	296	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	911	25	»	Paris-Lyon-Méditerranée	294	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	435	»	»	Midi, jouissance juillet.	640	»	3 75	Est	292	50	»
— 1865, 4 % t. payé.	473	75	»	Nord, jouissance juillet.	1078	75	3 75	Nord	302	50	»
— 1869, 3 % t. payé.	304	»	»	Orléans, jouissance octobre.	850	»	7 50	Ouest	391	75	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	277	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	550	»	2 50	Midi	294	»	»
Banque de France, j. juillet.	3965	»	»	Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	262	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	552	50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	775	»	5	Yendée	252	50	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	420	»	»	Société Immobilière, j. janv.	43	75	1 25	Canal de Suez	476	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	237	50	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	860	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — omnibus.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant acte passé devant M^e Renou, notaire à Neuillé, les vingt-huit et trente-un décembre mil huit cent soixante-treize, enregistré, M. Henri Dézé, entrepreneur de bains, demeurant à Bayonne (Basses-Pyrénées), a vendu à la commune de Vivy, ce qui a été accepté par M. Charles Trouillard, propriétaire, demeurant à Saumur, maire de cette commune, onze ares de terrain, faisant partie du plan cadastral de la commune de Vivy, section D, numéro 5, joignant au nord le jardin de la mairie de ladite commune, situé au lieu dit les Deux-Sœurs, et destiné à être annexé aux dépendances de la Mairie.

Cette vente a été faite à ces conditions pour la commune qu'elle entrera en jouissance immédiatement, qu'elle supportera les servitudes, de payer les impôts à partir du premier janvier mil huit cent soixante-quatorze, et payer les frais d'acte; et en outre moyennant le prix de cinq cent vingt-cinq francs.

Les précédents propriétaires sont Jean Choquet et Jean-Baptiste Faulconnier.

Pour parvenir à la purge des hypothèques pouvant grever l'immeuble vendu, M. le maire de Vivy a fait déposer une copie collationnée dudit contrat de vente au greffe du tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il est constaté par un acte de dépôt fait en ce greffe le seize mars dernier, et par acte de Dufour, huissier à Saumur, du vingt-sept octobre courant, il a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le procureur de la République près ledit tribunal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, il fera publier ledit dépôt et ladite signification conformément à l'article 696 du code de procédure civile.

Dressé à Saumur, le vingt-sept octobre mil huit cent soixante-quatorze, par l'avoué soussigné. (534) CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Suivant acte administratif du dix-sept avril mil huit cent soixante-treize, intervenu entre M. Desbois, maire de la commune de Souzay, et le sieur Pierre Masson ou Aumasson, propriétaire, demeurant à Souzay, celui-ci a vendu à ladite commune onze ares soixante-dix-sept centiares de terre et vigne, situées dans le territoire de

ladite commune, formant diverses parcelles, au Bois-de-la-Croix, sous la repaire, et à la montée de Champigny, destinées à être occupées par le chemin public d'intérêt commun, numéro 105, des Ulmes à Souzay, lesdites parcelles définitivement attribuées au chemin par arrêté de M. le Préfet, du vingt avril mil huit cent soixante-douze, ledit acte approuvé par M. le Préfet, le quatre juillet mil huit cent soixante-treize, enregistré gratis le trente septembre mil huit cent soixante-treize.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ces terrains, le maire de Souzay a fait déposer une copie collationnée dudit acte au greffe du tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt du neuf janvier dernier, et par exploit de Dufour, huissier à Saumur, du vingt-sept octobre courant, il a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le procureur de la République près ledit tribunal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, il fera publier ledit dépôt et ladite signification conformément à l'article 696 du code de procédure civile.

Dressé à Saumur, le vingt-sept octobre mil huit cent soixante-quatorze, par l'avoué soussigné. (535) CHEDEAU.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 10.

Et de M^e BAILLERGEAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Par licitation et aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Situées à Douces (canton de Doué-la-Fontaine).

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BAILLERGEAU, notaire à Doué-la-Fontaine, le dimanche vingt-deux novembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi précis.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le douze septembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Et à la requête de :

M^{me} Renée Robin, épouse assistée et autorisée de M. Louis Babin, propriétaire, demeurant à Piémont, commune de Cizay, et de celui-ci pour assister et autoriser ladite dame son épouse;

Poursuivants, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beau-repaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 10;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M^{me} Marie Cocheau, veuve de M. Louis Robin, propriétaire, demeurant à la Grande-Cour, commune de Douces;

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Marie Robin, Louis Robin, Toussaint Robin, Louise Robin et Auguste Robin, enfants mineurs issus de son mariage avec M. Louis Robin, ci-dessus nommé.

Ayant pour avoué constitué M^e Callier, demeurant à Saumur, rue d'Orléans;

2^o M. François Robin, propriétaire, demeurant à Douces, au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Robin;

Il sera, le dimanche vingt-deux novembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Baillergeau, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, procédé à la vente par licitation et aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.

1^o Une maison, nommée la Grande-Cour, située au bourg de Douces, comprenant deux chambres basses à cheminée, deux greniers au-dessus, dont l'un est couvert en tuiles et l'autre en ardoises;

Une écurie couverte en tuiles, au nord de ces chambres;

Une grange couverte en tuiles, au couchant de la cour;

Une cour, au levant de ces bâtiments;

Un hangar, au midi de la cour, dans laquelle se trouvent divers petits toits;

Un petit jardin, au levant du hangar, contenant environ cinquante centiares;

Le tout se tenant, joignant au nord Louis Proust et un logement dépendant de la communauté Robin-Cocheau, au midi le jardin dudit Louis Proust, au levant la veuve Marret.

2^o Une écurie, située au même lieu, dans la grande cour commune, avec explication que le grenier régnant au-dessus de cette écurie dépend d'une autre maison appartenant à la communauté Robin-Cocheau;

Cette écurie joint vers nord la maison dépendant de la maison Robin Cocheau, au midi une autre écurie dépendant de la même communauté, au levant le jardin du sieur Louis Proust et celui de la communauté Robin-Cocheau et au couchant la grande cour commune.

3^o Droit de communauté et de passage avec chevaux et charrettes sur la grande cour, pour exploiter les immeubles ci-dessus désignés.

4^o Une cave en roc régnant sur partie sous la grande cour commune

et pour le surplus sous la maison ci-dessus désignée, avec descente au courdoire prenant naissance au nord de cette cour commune, pour parvenir à cette cave et l'exploiter.

5^o Droit d'usage à un pressoir se trouvant dans une autre cave, à côté de celle qui précède et dépendant de la communauté Robin-Cocheau.

6^o Droit de puisage à un puits commun se trouvant dans la grande cour commune.

7^o Droit d'usage au timbre se trouvant à côté du puits, pour faire boire les bestiaux.

8^o Un petit jardin, situé au même lieu, contenant deux ares vingt centiares, joignant au levant et au nord des chemins, au couchant et au midi Pichot.

Mise à prix... 1.500 francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BAILLERGEAU, notaire à Doué, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE et CALLIER, avoués à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-six octobre mil huit cent soixante-quatorze. BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le vingt-six octobre mil huit cent soixante-quatorze, folio 8, case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (536) Signé: ROUGIER

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, levée d'Enceinte,

Actuellement occupée par M^{me} de Loménie.

S'adresser rue du Champ-de-Foire, 14. (498)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE MAGASIN D'ÉPICERIE de PAPIN-LEROY

Est transféré rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38, à l'angle faisant face au Café de la Paix.

MARIAGES EN TOUS PAYS

Deuxième année. — Administration de M. et M^{me} Boulard, 144, rue de Rivoli, Paris. — Envoi des Renseignements et du Répertoire, le Trait-d'Union, contre 2 francs de timbres. (529)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.